



*Commune des Avirons*

Extrait N° 2 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**31 MARS 2021**

que la convocation du Conseil a été faite le **18 mars 2021** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **30**.

Le Maire,



**Présents :** M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE

**Procurations :** Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à M. Frédo FERRERE – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à M. Jean Daniel DENNEMONT

**Absent :** M. Paul FORT

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

*Hôtel de Ville*

**AFFAIRE N° 2 / ZAC BAS DU TEVELAVE**

- Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de concession

Par délibération n° 2 en date du 31 Mars 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention de concession pour l'opération d'aménagement « *Bas du Tévelave* ».

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 Décembre 2019, le Conseil a également approuvé la signature de l'**avenant n° 1** à la convention de concession. Cet avenant a été signé le 3 février 2020. Il concernait la prolongation de la durée de la concession d'une année et la prise en compte du non versement de la participation communal en 2019. Il modifiait également le plan de trésorerie et l'échéancier.

Pour l'année 2021, les acquisitions foncières ayant pris du retard, il est de nouveau proposé au Conseil de revoir le montant des participations.

En 2021, le montant de la participation prévisionnelle passe de 800 000 € HT à 600 000 €. Elle est maintenue à 800 000 euros en 2022 et passe à 1 000 000 d'euros en 2023. A cet effet, il est nécessaire d'acter la modification de la répartition des participations de la Commune.

Répartition avenant n° 1 :

<b>2018</b>	549 610 €
<b>2019</b>	Non perçue suivant avenant 1 à la convention de concession
<b>2020</b>	800 000 €
<b>2021</b>	800 000 €
<b>2022</b>	800 000 €
<b>2023</b>	800 000 €

Nouvelle répartition avenant n° 2 :

<b>2018</b>	549 610 €
<b>2019</b>	Non perçue suivant avenant 1 à la convention de concession
<b>2020</b>	800 000 €
<b>2021</b>	<b>600 000 €</b>
<b>2022</b>	800 000 €
<b>2023</b>	<b>1 000 000 €</b>

L'**avenant n° 2** a pour objet :

- ↳ D'acter la modification de la répartition des participations de la commune ;
- ↳ De prendre en compte le plan de trésorerie modifié et l'échéancier modifié.

Il est demandé au Conseil :

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n° 2 à la convention de concession avec la SPL Grand Sud ;
- **D'APPROUVER** l'échéancier et le plan de trésorerie actualisé de l'opération ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou, en son absence, le 1<sup>er</sup> adjoint à signer toute pièce relative à cette affaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la passation de l'avenant n° 2 à la convention de concession avec la SPL Grand Sud ;
- **APPROUVE** l'échéancier et le plan de trésorerie actualisé de l'opération ;
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, le 1<sup>er</sup> adjoint à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire**

The image shows a circular official seal of the Municipality of Savirons, Ile de la Réunion. The seal features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE DES SAVIRONS' and 'ILE DE LA REUNION'. A signature in black ink is written over the seal.

**Eric FERRERE**

Le Maire certifie que le présent document  
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 31 MARS 2021